

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## 1. Dénomination du médicament vétérinaire

EPRECIS 20 MG/ML SOLUTION INJECTABLE POUR BOVINS

## 2. Composition qualitative et quantitative

Un ml contient :

Substance(s) active(s) :

Eprinomectine .....	20,0 mg
---------------------	---------

Excipient(s) :

Butylhydroxytoluène (E321) .....	0,8 mg
----------------------------------	--------

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## 3. Forme pharmaceutique

Solution injectable.

Solution incolore claire à jaune pâle.

## 4. Informations cliniques

### 4.1. Espèces cibles

Bovins.

### 4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les bovins :

- Traitement des infestations par les parasites internes et externes sensibles à l'éprinomectine suivants :

<i>Adultes</i>	<i>Larves L4</i>	<i>Larves L4 inhibées</i>
----------------	------------------	---------------------------

**Nématodes**

**gastro-intestinaux**

<i>Ostertagia ostertagi</i>	X	X	X
<i>Ostertagia lyrata</i>	X		
<i>Ostertagia spp.</i>	X	X	
<i>Cooperia oncophora</i>	X	X	
<i>Cooperia pectinata</i>	X	X	
<i>Cooperia sumabada</i>	X	X	
<i>Cooperia punctata</i>	X	X	
<i>Cooperia spp.</i>	X	X	X
<i>Haemonchus placei</i>	X	X	
<i>Trichostrongylus axei</i>	X	X	
<i>Trichostrongylus colubriformis</i>	X	X	
<i>Trichostrongylus spp.</i>	X	X	
<i>Bunostomum phlebotomum</i>	X	X	
<i>Nematodirus helvetianus</i>	X	X	
<i>Oesophagostomum radiatum</i>	X	X	
<i>Oesophagostomum spp.</i>	X		
<i>Trichuris spp</i>	X		

### Strongles pulmonaires

<i>Dictyocaulus viviparus</i>	X	X	
-------------------------------	---	---	--

**Poux piqueurs :** *Haematopinus eurysternus*, *Linognathus vituli*, *Solenopotes capillatus*

**Mouche des cornes :** *Haematobia irritans*

**Hypodermes** (stades parasitaires): *Hypoderma bovis*, *Hypoderma lineatum*

**Acariens :** *Sarcoptes scabiei var. bovis*

### Prévention des ré-infestations:

Le produit protège les animaux traités des ré-infestations par :

- *Trichostrongylus* spp., (y compris *Trichostrongylus axei* et *Trichostrongylus colubriformis*), *Haemonchus placei*, *Cooperia* spp. (y compris *Cooperia oncophora*, *Cooperia punctata*, *Cooperia sumabada*), *Dictyocaulus viviparus*, *Oesophagostomum radiatum*, *Ostertagia* spp. (y compris *Ostertagia ostertagi* et *Ostertagia lyrata*) et *Nematodirus helvetianus* pendant 14 jours.

- *Haematobia irritans* pendant au moins 7 jours.

#### 4.3. Contre-indications

Ne pas utiliser chez d'autres espèces animales.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

#### 4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Des précautions doivent être prises afin d'éviter les pratiques suivantes car elles augmentent le risque de développement de résistance et peuvent rendre le traitement inefficace :

- usage trop fréquent et répété d'anthelminthiques de la même classe pendant une durée prolongée,
- sous-dosage pouvant être lié à une sous-estimation du poids vif, une mauvaise administration du produit ou un manque d'étalonnage du dispositif de dosage (s'il en existe un).

Tous les cas cliniques suspects de résistance aux anthelminthiques doivent faire l'objet d'analyses complémentaires en effectuant les tests appropriés (par exemple le test de réduction de l'excrétion fécale des œufs). En cas de forte suspicion de résistance à un anthelminthique particulier suite à des tests, un anthelminthique appartenant à une autre classe pharmacologique et présentant un autre mécanisme d'action devra être utilisé.

Jusqu'à présent, aucun cas de résistance à l'éprinomectine (une lactone macrocyclique) chez les bovins n'a été rapporté dans l'UE. Cependant, des résistances à d'autres lactones macrocycliques ont été rapportées chez certaines espèces de parasites chez les bovins au sein de l'UE. L'utilisation de ce type de produit doit donc reposer sur les informations épidémiologiques locales (région, exploitation) concernant la sensibilité des nématodes concernés et sur les recommandations indiquant les modalités à suivre pour limiter le risque d'apparition de résistances aux anthelminthiques.

#### 4.5. Précautions particulières d'emploi

##### i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

Respecter les règles d'asepsie habituelles lors d'injection par voie parentérale.

Ne pas utiliser chez d'autres espèces, les avermectines peuvent être létales chez les chiens, notamment les Colleys, les bobtails et les races apparentées et croisées, ainsi que chez les tortues.

Pour éviter les réactions secondaires dues à la mort des larves d'hypodermes dans l'œsophage ou la colonne vertébrale, il est recommandé d'administrer la spécialité à la fin de la période d'activité des mouches et avant que les larves n'atteignent leurs sites ; consulter le vétérinaire pour connaître la période correcte du traitement.

## **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Le produit peut provoquer des irritations oculaires sérieuses. Eviter le contact avec les yeux. En cas de projection accidentelle dans l'œil, rincer immédiatement à l'eau.

Le produit peut provoquer une neurotoxicité. Prendre soin d'éviter toute injection accidentelle lors de la manipulation du produit. En cas d'injection accidentelle, demander immédiatement l'avis d'un médecin et lui montrer la notice ou l'étiquette.

Eviter le contact avec la peau. En cas de projection accidentelle sur la peau, rincer immédiatement à l'eau.

Eviter toute ingestion. Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit.

Se laver les mains après utilisation.

L'excipient glycérol formol stabilisé peut être dangereux pour le fœtus. De plus, la substance active éprinomectine peut être retrouvée dans le lait maternel. Les femmes enceintes / allaitantes et les femmes en âge de procréer doivent donc éviter tout contact avec le produit.

Ne pas utiliser le produit dans les cas connus de sensibilité à la substance active ou à l'un des excipients.

## **iii) Autres précautions**

L'éprinomectine est très toxique pour les organismes aquatiques, elle est persistante dans le sol et peut s'accumuler dans les sédiments.

Le risque pour les écosystèmes aquatiques et la faune coprophage peut être réduit en évitant une utilisation trop fréquente et répétée de l'éprinomectine (et d'autres produits de la même classe d'antihelminthiques) chez les bovins.

Le risque pour les écosystèmes aquatiques sera réduit davantage en gardant les bovins traités à distance des cours et plans d'eau durant deux à cinq semaines après le traitement.

### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Des gonflements transitoires modérés à sévères au point d'injection sont très fréquents après le traitement. Comme attendu, le gonflement se résorbe dans les 7 jours, mais une induration (durcissement) peut persister pendant plus de 21 jours. Le gonflement peut être associé à une douleur légère à modérée.

Cette réaction disparaît sans traitement et ne compromet pas la sécurité ou l'efficacité du médicament vétérinaire.

### **4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Peut être utilisé au cours de la gestation ou la lactation.

### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

L'éprinomectine étant fortement liée aux protéines plasmatiques, en tenir compte lors de l'association avec d'autres molécules présentant les mêmes caractéristiques.

#### **4.9. Posologie et voie d'administration**

Voie sous-cutanée.

Une administration unique de 0,2 mg d'éprinomectine par kg de poids vif, soit 1 ml de la solution pour 100 kg.

Flacons de 50 et 100 ml :

Ne pas dépasser 30 ponctions par flacon. Si plus de 30 ponctions sont nécessaires, l'utilisation d'une aiguille de prélèvement est recommandée.

Flacons de 250 et 500 ml :

Ne pas dépasser 20 ponctions par flacon. Si plus de 20 ponctions sont nécessaires, l'utilisation d'une aiguille de prélèvement est recommandée.

Pour garantir l'administration d'une dose correcte, le poids de l'animal devra être déterminé aussi précisément que possible. La précision du matériel de dosage devra être également vérifiée.

#### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Après administration sous-cutanée à plus de 5 fois la dose recommandée, aucun effet indésirable n'a été observé, hormis une réaction transitoire (gonflement suivi d'une induration) au point d'injection.

#### **4.11. Temps d'attente**

Viande et abats : 63 jours.

Lait : zéro heure.

### **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique: endectocides, lactones macrocycliques, avermectines.

Code ATC-vet : QP54AA04.

#### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

L'éprinomectine est une molécule à activité endectocide de la classe des lactones macrocycliques. Les composés de cette classe ont une affinité importante pour les canaux chlorures glutamate-dépendants présents dans les cellules nerveuses et musculaires des invertébrés. Ces composés se lient de manière sélective à ces canaux, ce qui déclenche une augmentation de la perméabilité membranaire aux ions chlorures et une hyperpolarisation de la cellule nerveuse ou musculaire. Il en résulte une paralysie et la mort du parasite. Les composés de cette classe peuvent également interagir avec d'autres canaux chlorures ligand-dépendants, comme par exemple ceux faisant intervenir le neuromédiateur GABA (acide gamma amino butyrique).

La marge de sécurité des composés de cette classe s'explique par le fait que les mammifères ne possèdent pas de canaux chlorures glutamate-dépendants. En outre, les lactones macrocycliques ne présentent qu'une faible affinité avec les autres canaux chlorures ligands-dépendants des mammifères, et ne traversent pas aisément la barrière hémato-méningée.

## 5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

### Absorption :

Après administration sous-cutanée, la bio-disponibilité de l'éprinomectine est d'environ 89%. La concentration plasmatique maximale moyenne de 58µg/l est atteinte après 36 à 48 heures.

### Distribution :

Il existe une relation linéaire entre la concentration de la dose administrée et la concentration plasmatique observée dans la plage de dose thérapeutique de 0,1 à 0,4 mg / kg. L'éprinomectine est fortement liée (supérieure à 99%) aux protéines plasmatiques des bovins.

### Métabolisme :

L'éprinomectine n'est pas métabolisée chez les bovins. Les métabolites s'élèvent à environ 10% du total des résidus dans le plasma, le lait, les tissus comestibles et les fèces.

### Élimination :

L'éprinomectine est éliminée avec une demi-vie de 65 à 75 heures, les fèces représentent sa principale voie d'élimination.

## Propriétés environnementales

A l'instar d'autres lactones macrocycliques, l'éprinomectine peut avoir des conséquences préjudiciables sur des organismes non ciblés. Après le traitement, l'élimination de quantités potentiellement toxiques d'éprinomectine peut intervenir sur une période de plusieurs semaines. Les fèces contenant de l'éprinomectine excrétés dans les pâturages par des animaux traités peuvent réduire l'abondance des organismes coprophages, ce qui peut avoir un impact sur la dégradation des bouses.

L'éprinomectine est très toxique pour les organismes aquatiques et elle est persistante dans le sol et peut s'accumuler dans les sédiments.

## 6. Informations pharmaceutiques

### 6.1. Liste des excipients

Butylhydroxytoluène (E321)

Diméthylsulfoxyde

Glycérol formol stabilisé

### 6.2. Incompatibilités majeures

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

### 6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 6 mois.

#### **6.4. Précautions particulières de conservation**

Pas de précautions particulières de conservation.

#### **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Flacon ambré polypropylène / copolymère éthylène - alcool vinylique / polypropylène

Bouchon bromobutyle

Capsule plastique flip off

#### **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

Extrêmement dangereux pour les poissons et autres organismes aquatiques. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les fossés avec le produit ou les emballages usagés.

### **7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

CEVA SANTE ANIMALE  
10 AVENUE DE LA BALLASTIERE  
33500 LIBOURNE  
FRANCE

### **8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/2517136 5/2015

Boîte de 1 flacon de 50 ml

Boîte de 1 flacon de 100 ml

Boîte de 1 flacon de 250 ml

Boîte de 1 flacon de 500 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

### **9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

13/05/2015

### **10. Date de mise à jour du texte**

13/05/2015

